Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°9

Réunion du 5 novembre 2026

Animateur : M. SABANI (CD)

Présent(e)s : Mmes GERALDO (CD) – BANDOUI (CD)
MM. FERGAN – LE LOUET (CD) – MEUNIER (CD) – BORDET (CD)

Assistent : Mme LOMON - M. FOFANA – Mlle LE MOEL (ALTERNANTE)

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le Guide du club.



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.

N°dossier	Date mail	N° club	Club	Demande	Retour de la CCCD
SEMAINE du 30/10/2026 au 05/11/2026					
Dossier N°145	02/11/2026	551002	FUTSAL COURBEVOIE	Réception FMI, rencontre arrêtée. **FUTSAL D1 du 25/09/2026 - n°55803767** **FUTSAL COURBEVOIE 1/ BAGNEUX FUTSAL 1**	**La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite éventuelle à donner.**
Dossier N°146	02/11/2026	542423	JSC NANTERRE	Suite à la suspension de terrain, le club nous informe que la rencontre ci-dessous, se jouera au parc des Sévines à Gennevilliers coup d'envoi 13h00. **SENIORS D4 du 08/11/2026 -n°55747390** **JSC NANTERRE 1/ SEVRES FC 92 2**	la 3CD prend note et procède à la modification.
Dossier N°147	04/11/2026		3CD	**U18 D4 POULE A du 18/10/2026 - n°79636792** **CSM CLAMART 23/ LEVALLOIS SC 22**	**Clôture dossier : non envoi de la FDM après 2eme demande Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) au club recevant** **De plus,** **La 3CD transmet le dossier à la commission statuts et règlements pour suite éventuelle à donner selon l'article 13.1.4**
Dossier N°148	04/11/2026		3CD	**ANCIENS D1 du 27/09/2026 - n°55749630** **FONTENAY AUX ROSES 31/ COURBEVOIE SPORTS 31**	La 3CD reporte la rencontre au **10 JANVIER 2027 coup d'envoi 09h00**
Dossier N°149	04/11/2026		3CD	**ANCIENS D5 du 04/10/2026 - n°55802250** **FONTENAY AUX ROSES 32/ ANTONY FOOT EVOLUTION 32**	La 3CD reporte la rencontre au **10 JANVIER 2027 coup d'envoi 11h00**
Dossier N°150	04/11/2026		3CD	**ANCIENS D5 du 10/10/2026 - n°55802257** **FONTENAY AUX ROSES 32/ NEUILLY OLYMPIQUE 33**	La 3CD reporte la rencontre au **17 JANVIER 2027**
Dossier N°151	04/11/2026		3CD	**ANCIENS +45ans du 04/10/2026 - n°79709299** **ABEILLE RUEIL 32/ SURESNES 33**	La 3CD reporte la rencontre au **20 DECEMBRE 2026**
Dossier N°152	04/11/2026		3CD	**SENIORS FEMININES D1 du 03/10/2026 – n° 78781900** **PARIS SO CŒUR 2/ CLICHY S/SEINE 1**	La 3CD reporte la rencontre au **19 DECEMBRE 2026**
Dossier N°153	04/11/2026		3CD	**U18 FEMININES D1 du 03/10/2026 - n°79706820** **SEVRES FC 1/ GARCHES VAUCRESSON 1**	La 3CD reporte la rencontre au **19 DECEMBRE 2026**
Dossier N°154	04/11/2026		3CD	**U14 D4 du 10/10/2026 - n°78833815** **COLOMBIENNE ES 22/ ANTONY FOOT EVOLUTION 22**	La 3CD reporte la rencontre au **9 JANVIER 2027**

Dossier N°155	04/11/2026		3CD	**U14 D5 POULE A du 10/10/2026 - n°79694758** **COLOMBIENNE ES 24/ RACING CFF**	La 3CD reporte la rencontre au **19 DECEMBRE 2026**
Dossier N°156	04/11/2026		3CD	**FUTSAL D1 du 02/10/2026 - n°55803759** **SEVRES FUTSAL 1/ FUTSAL COURBEVOIE**	La 3CD reporte la rencontre au **18 DECEMBRE 2026**
Dossier N°157	04/11/2026		3CD	**FUTSAL D1 du 30/09/2026 - n°55803761** **GENNEVILLIERS SOCCER 1/ ASNIERES FUTSAL 2**	La 3CD reporte la rencontre au **16 DECEMBRE 2026**
Dossier N°158	04/11/2026		3CD	**FUTSAL D1 du 03/10/2026 - n°78782368** **NEUILY FC 92 2/ FONTENAY AUX ROSES 1**	La 3CD reporte la rencontre au **19 DECEMBRE 2026**
Dossier N°159	04/11/2026		3CD	**FUTSAL D1 du 02/10/2026 - n°78782369** **CHATILLON FOOT SALLE 1/ SURESNES FUTSAL 1**	La 3CD reporte la rencontre au **17 DECEMBRE 2026**
Dossier N°160	04/11/2026		3CD	**FUTSAL D2 du 02/10/2026 - n°78782415** **NANTERRE ES 1/ GENNEVILLIERS SOCCER 2**	La 3CD reporte la rencontre au **18 DECEMBRE 2026**
Dossier N°161	06/11/2026	546883	GARCHES VAUCRESSON FC	Forfait avisé hors délais. **U18 FEMININES D1 du 07/11/2026 – n°79706870** **GARCHES VAUCRESSON 1/ FC BOURG LA REINE 1**	**GARCHES VAUCRESSON 1** : -1 Point (0 but) **FC BOURG LA REINE 1 :** 3 points (5 buts) **2ème Forfait avisé hors délais de l'équipe GARCHES VAUCRESSON 1** **Amende 70€ (voir Annexe Financière n°2)**
Dossier N°162	06/11/2026	524007	LEVALLOIS SC	Forfait avisé hors délais. **U13 à 8 Poule B du 07/11/2026 - n°79703243** **NANTERRE ES 3 / LEVALLOIS SC 2**	1 er Forfait avisé hors-délais de l'équipe U13 à 8 Poule B de LEVALLOIS SC 2 **Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)**
Dossier N°163	06/11/2026	500038	ASNIERES FC	Suite à la suspension de terrain, le club nous informe que la rencontre ci-dessous, se jouera au stade Vincent Pascucci à Nanterre coup d'envoi 15h30. **SENIORS D2 du 15/11/2026 - n°55746917** **ASNIERES FC 1/ GENNEVILLIERS CSM 2**	La 3CD prend note et procède à la modification.
Dossier N°164	06/11/2026	542423	JSC NANTERRE	Suite à la suspension de terrain, le club nous informe que la rencontre ci-dessous, se jouera au stade Blaise Matuidi à Asnières coup d'envoi 15h00. **SENIORS D4 du 15/11/2026 - n°55747364** **JSC NANTERRE 1/ SURESNES JS 3**	La 3CD prend note et procède à la modification.

II. CRITÉRIUM U13 à 8

La commission des compétitions vous informe qu'il y a des places vacantes, ci-dessous le groupe déjà existant.

Si vous souhaitez le rejoindre merci de nous faire un retour au plus tard vendredi 13 novembre 2026 avant 12h00.

1	RACING CFF 1
2	RACING CFF 2
3	ACA
4	FONTENAY AUX ROSES
5	*Exempt*
6	*Exempt*

III. FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

Article 44 - FEUILLES DE MATCHS
44.1 - Feuille de match informatisée : en cas de non-transmission ou toute autre cause, les pénalités financières ou sportives sont prévues dans l'annexe 13 -F.M.I. du Règlement Sportif Général du 92.

44.2 - En cas d'impossibilité de se servir de la tablette, une feuille de match papier doit être faite. Elle est obligatoire.
En cas de non-envoi de cette feuille de match après deux réclamations de la commission compétente par l'intermédiaire de FOOTCLUBS ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe N°2 du R.S.G. du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant les points et buts acquis au cours de la rencontre à condition que : Un rapport d'officiel du district désigné soit transmis au District, Ou qu'un mail des deux clubs officialisant le résultat de la rencontre soit transmis au District.

Dans le cas où le club recevant est dans l'incapacité de respecter l'article 13.1.4 du présent règlement, il aura match perdu par pénalité et une amende prévue à l'annexe 2 Financière du RSG 92.

- **CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FMI OU FDM PAPIER**

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
Crit U13 À 11	Poule Unique	17/10/2026	79775865	2	Suresnes J.S.	1	Garenne Colombes Af

Sous/Commission F.M.I.

Procès-Verbal n° 4

Réunion du 5 Novembre 2026

Animateur : M. G. DELORME

Présents : M. M. SOUKUP – A. VIAUD – D. TCHENQUELA – L. BROUDIC

I. Les Consignes de mises à jour de la F.M.I.

1. Version disponible

WebApp FMI
Dernière version : 5.0.19
La version FMI 5.0.17 est la seule version à laquelle les utilisateurs doivent se connecter : FAQ FMI

2. Mots de passe

Les mots de passe des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "*Gestion feuille de match informatisée*" ET qui étaient amenés à expirer dans les 3 prochains mois ont été réinitialisés.

Les utilisateurs doivent avoir procédé à la modification de leur mot de passe avant le jour J : Pour les utilisateurs Footclubs : en se connectant à (https://footclubs.fff.fr).

- **Équipes affectées** :



3. Préparation des équipes

L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes
via **UNIQUEMENT** sur :
(https://fmi-core.fff.fr/).

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

§ **Pour les matchs du samedi :** dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
§ **Pour les matchs du dimanche :** dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
§ **Pour les matchs du lundi :** à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes via **UNIQUEMENT** l'interface WEB (https://fmi-core.fff.fr/).

- Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

§ **Pour les matchs du samedi :** dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
§ **Pour les matchs du dimanche :** dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
§ **Pour les matchs du lundi :** à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

4. Récupération des rencontres et chargement des données du match - Uniquement l'équipe recevante !

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :
Pour les matchs du samedi : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
Pour les matchs du dimanche : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
Pour les matchs du lundi : à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre

Important :

- **L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données,**

- **L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB (https://fmi-core-compo.fff.fr/v2),**

- **Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, il est inutile de récupérer de nouveau les données. Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.**

5. Ressources d'aide

- FAQ FMI

La commission se réunit **tous les mardis** en Visio ou par échange de mails, suivant une journée de championnat ou tour de coupe.
Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette.
Les réponses aux demandes d'explications doivent parvenir au District avant le mardi 12h (date précisée sur le PV).

Rappel du R.S.G. du 92 :

Article 13 - LES FEUILLES DE MATCHS, LES RÉSULTATS

13.1.4 – Le club recevant doit prendre une photo de la composition des deux équipes au moment de la signature d'avant-match, avant la validation d'avant-match. La photo de cette pièce officielle (composition des deux équipes au moment de la signature d'avant-match) sera réclamée par la commission compétente du District en cas de non-réception des données FMI.

Article 44 - FEUILLES DE MATCHS

44.2 - En cas d'impossibilité de se servir de la tablette, une feuille de match papier doit être faite. Elle est obligatoire.

Dans le cas où le club recevant est dans l'incapacité de respecter l'article 13.1.4 du présent règlement, il aura match perdu par pénalité et une amende prévue à l'annexe 2 Financière du RSG 92. 44.3

2 – en jeunes, Il est « obligatoire d'avoir au moins un dirigeant licencié présent sur le banc de touche et un dirigeant licencié faisant la touche. A la signature de la feuille de match, si aucun nom ne figure dans la case « dirigeant » vous devez préciser dans la rubrique « observations d'après match » le nom du dirigeant présent sur la rencontre.

CE P.V. CONCERNE LES JOURNEES DES 17 /18, 24 /25 et 31 OCT/01 NOV.

II. Amende pour transmission tardive de la F.M.I.

La feuille de match informatisée doit être transmise au plus tard le dimanche soir avant minuit, article 7 du R.S.G. du 92 – amende 10 € suivant art : 10.2 cas n° 4 -Annexe 13.

- Match n° 55863706 – E.S. MEUDON – Seniors D5 Poule A

III. 1er avertissement

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général, avertissement au club fautif et demande d'explication à renvoyer pour le mardi 10/11/2026 avant 12h, après la rencontre, au District. (Amende de 10 € en cas de non-signalement)

Cas n°3 : Absence de préparation de la rencontre

- CLICHY FUTSAL- Match n° 78782416 – Seniors D2
- LEVALLOIS S.C.- Match n° 79636792 – U 18 D4

Cas n°4 : Absence de récupération (où récup. Tardive) des données de la rencontre

- JS SURESNES- Match n° 79775865 – U 13 Poule A

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de-Seine.